

Les plans de mobilité douce encouragés dans les entreprises genevoises

Sur [Rts.ch](https://www.rts.ch) le 21 juin 2021

A Genève, les faïtières de l'économie encouragent les entreprises à adopter des plans de mobilité incitant, autant que possible, leur personnel à opter pour des moyens de transport autres que la voiture. Un règlement cantonal présenté lundi doit les aider dans leurs démarches. A travers cette politique, il s'agit de coller au Plan climat 2030 et aux objectifs environnementaux qui y figurent. Les entreprises sont d'importants générateurs de déplacements, que ce soit dans le cadre de leurs activités ou du simple fait que leurs personnes salariées doivent penduler chaque jour entre leur domicile et leur travail.

Dans ce contexte, l'idée est de favoriser des solutions alternatives à la voiture individuelle. On pourra, par exemple, encourager l'utilisation de modes de transport doux, participer à l'achat d'un abonnement de transports publics ou encore développer le recours aux voitures électriques.

Un nouveau règlement

De nombreuses sociétés genevoises ont déjà franchi le pas et sont sur ce chemin depuis plusieurs années. Mais d'autres restent encore à convaincre. C'est pour cette raison que le Conseil d'Etat genevois a adopté récemment un règlement d'exécution dédié aux plans de mobilité.

Ce texte a été élaboré en concertation avec la Fédération des entreprises romandes



Genève (FER), la **Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)**, la section genevoise de l'Association suisse des transports routiers (ASTAG), ainsi que des représentants d'institutions de droit public.

Le règlement s'adresse aux compagnies du canton et leur rappelle les enjeux liés à la mise en place de plans de mobilité, les incitant à développer des solutions adaptées à leurs activités. Si les administrations et les institutions publiques doivent montrer l'exemple, il n'y a rien d'obligatoire pour les privés.

"Moins de voitures individuelles sur la route, c'est d'abord moins de bruit routier et de pollution de l'air, et donc une meilleure qualité de vie", a souligné le conseiller d'Etat Serge Dal Busco. "C'est aussi des déplacements facilités pour les entreprises", a ajouté le responsable du département des infrastructures.

A terme, réduire le nombre de voitures

A partir de 2022, des labels seront délivrés aux entreprises ayant franchi le pas, cela afin de valoriser leurs efforts. L'objectif à terme étant de réduire le nombre de voitures et le trafic pendulaire dans un canton qui enregistrait encore à ses frontières 600'000 mouvements routiers par jour avant la crise.

Des objectifs fixés par l'ambitieux plan climat présenté récemment par les autorités: il prévoit notamment de baisser de 60% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030.